

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST GUYANAIS UN TERRITOIRE A FORT POTENTIEL



AVANT-PROPOS

Le diagnostic du territoire de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CCEG) s'inscrit dans le cadre de l'effort concédé par la Région et l'Insee pour développer une connaissance précise du territoire guyanais et de ses enjeux de développement.

Cette étude est une actualisation du diagnostic de la CCEG établi en 2009. Elle contribue à mettre en lumière les spécificités propres et les atouts de cette partie de notre territoire, composée des communes de Saint-Georges de l'Oyapock, Camopi, Régina et Ouanary, sans perdre de vue ses faiblesses.

Elle s'organise autour de quatre volets portant sur :

- Les caractéristiques du territoire ;
- La structure de la population ;
- Les conditions de vie ;
- Le potentiel du territoire.

N'Ouara Yahou-Dauvier
Chef du Service Régional
de l'Insee de Guyane

SOMMAIRE

La Communauté de communes de l'Est Guyanais UN TERRITOIRE À FORT POTENTIEL

2

Avant-Propos

4

Vaste, peu peuplé et frontalier avec le Brésil

5

Une population toujours plus jeune que dans le reste de la Guyane

Un territoire qui attire peu les autres guyanais
Un territoire plus attractif pour la population provenant du Brésil
Des jeunes sans diplôme et en dehors du marché du travail

8

Des conditions de vie précaires

Des ménages de très grande taille et vivant en couple
De faibles revenus

10

Un fort potentiel dans le secteur primaire et le tourisme

Le secteur public : premier employeur du territoire
Une agriculture vivrière et traditionnelle
Le tourisme : un fort potentiel en quête de reconnaissance

Vaste, peu peuplé et frontalier avec le Brésil

Vaste territoire de plus de 25 000 km², la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) couvre un tiers de la Guyane mais seulement 3 % de la population guyanaise y vit. Elle est ainsi le territoire le moins peuplé des quatre communautés de communes. Le littoral du territoire est, contrairement aux autres territoires de la Guyane, une zone non habitable mais dispose d'une des plus belles réserves naturelles de Guyane (Marais de Kaw). Le centre de la communauté est traversé par l'unique nationale RN2 reliant Cayenne à Saint-Georges de l'Oyapock en passant par Régina.

Territoire frontalier avec le Brésil avec près de 360 kilomètres, le fleuve Oyapock constitue l'unique frontière avec l'État fédéral de l'Amapa. Relié par le pont franco-brésilien de l'Oyapock, la commune de Saint-Georges de l'Oyapock concentre près de 62 % de la population du territoire mais aussi tous les moyens de

communication du territoire : routier, fluvial et aérien, ce qui fait de cette commune le centre-pivot ou névralgique de la communauté de communes.

Le pont sur l'Oyapock présente une réelle opportunité de développement économique pour le territoire de la CCEG. Mais il pourrait avoir un effet négatif, la route d'accès au pont ne traversant pas la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, la commune pourrait se retrouver isolée et ne plus capter le passage des voyageurs ou des marchandises comme c'était le cas jusqu'à présent.

Pour éviter cet écueil, le Schéma Régional de Développement Économique prévoit dans son action A3.3 de développer un pôle économique autour de la ville de Saint-Georges de l'Oyapock en y créant à terme, des Zones Franches Industrielles d'Exportation ou plus globalement une Zone de Libre Échange Économique avec les États de l'Amapa, du Para et d'Amazonas.



Une circulation sur le territoire réglementée sur la commune de Camopi

L'accès à la commune de Camopi est réglementé par un arrêté préfectoral de 1977 (Arrêté n° 1845/C du 3 octobre 1977). Toute circulation sur ce territoire amérindien doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Préfet. Un certificat de bonne santé est aussi exigé à l'entrée dans la commune. Par arrêté n° 940/CAB du 14 Juin 2013, le bourg de Camopi est exclu de la zone réglementée.

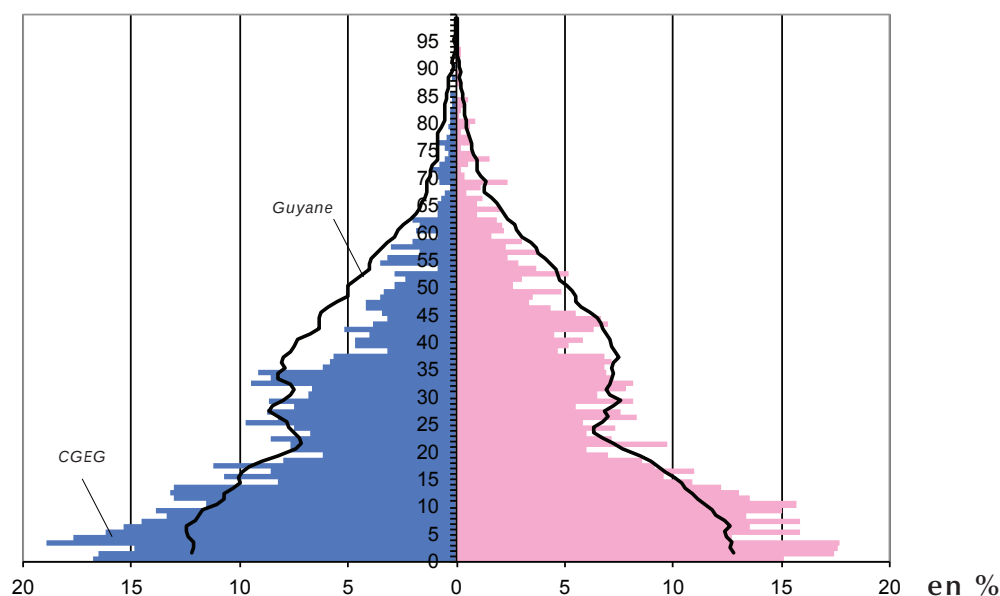
Une population toujours plus jeune que dans le reste de la Guyane

Au 1^{er} janvier 2009, 6 658 personnes habitent le territoire de la CCEG : 4 129 sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, 1 605 sur celle de Camopi, 842 à Régina et 82 à Ouanary. Entre 1999 et 2009, la population du territoire a augmenté

plus vite qu'en Guyane. L'accroissement démographique est principalement tiré par le solde naturel (+ 3 %). La moitié de la population a moins de 20 ans contre 44 % sur l'ensemble du territoire guyanais.

50 % de la population a moins de 20 ans

Pyramide des âges de la Guyane



Source : Recensement de la population 2009

Un territoire qui attire peu les autres guyanais

Entre 1999 et 2009, le solde d'entrée-sorties sur le territoire est de + 1 100 personnes alors que dans les années 75, le solde était négatif (plus de sorties que d'entrées).

Cette attractivité s'est accélérée au cours des dix dernières années.

Elle repose principalement sur l'accueil de population immigrée provenant de l'état frontalier du Brésil.

Mais le territoire reste peu attractif pour les habitants de la Guyane. En cinq ans, 512 personnes

ont quitté le territoire pour une autre zone en Guyane, 357 personnes ont fait le chemin inverse. Le solde est donc négatif. En revanche, le solde est positif avec l'étranger et la France hexagonale. Les personnes arrivant de France hexagonale sont la plupart du temps des fonctionnaires, notamment des professeurs des écoles.

Les étrangers arrivent majoritairement du Brésil, 434 personnes provenant de l'étranger se sont installées sur le territoire.

Un territoire plus attractif pour la population provenant du Brésil

Un habitant sur trois, soit environ 2 000 personnes, est un immigré comme pour l'ensemble de la Guyane. Derrière cette moyenne se cachent des disparités très fortes entre communes : 2 % de la population vivant sur la commune de Camopi est immigrée contre 42 % vivant sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock ou encore 39 % sur la commune de Régina.

Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 52 % de la population immigrée. Elles habitent principalement à Saint-Georges de l'Oyapock.

Les jeunes (les moins de 19 ans) représentent un tiers de la population immigrée du territoire alors que pour l'ensemble du territoire les moins de 19 ans immigrés ne représentent que 18 %. Cette jeunesse immigrée est le signe d'une immigration plus récente que sur l'ensemble du territoire de la Guyane.

Deux tiers de la population immigrée en âge de travailler est au chômage (contre 46 % en Guyane).

Récemment arrivée sur le territoire, la population immigrée, comme le reste de la population, éprouve de nombreuses difficultés à s'insérer.

Des jeunes sans diplôme et en dehors du marché du travail

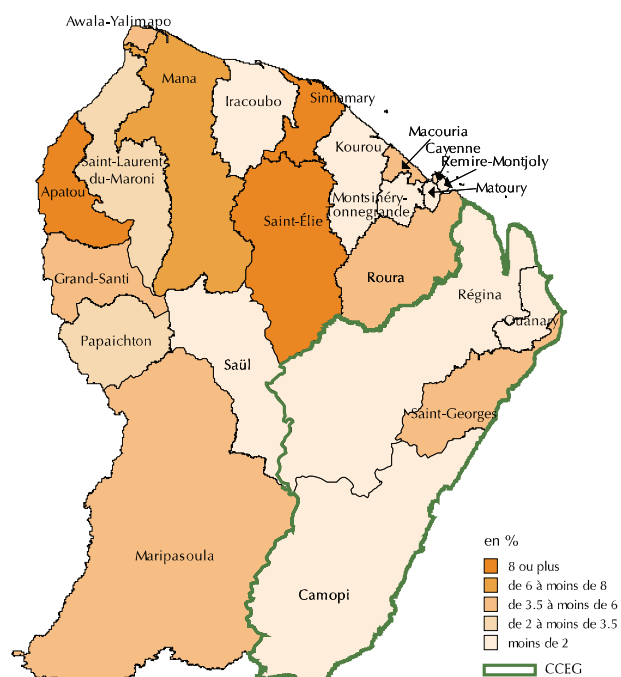
En 2009, la communauté compte 1 060 jeunes de 16 à 25 ans, dont 915 sont sortis du système éducatif.

Parmi eux, 812 jeunes ne possèdent aucun diplôme du secondaire.

Sortis précocement du système scolaire, la plupart des jeunes présents sur le territoire ne détiennent ni BEP, ni CAP, ni diplôme universitaire.

Le taux de sortie précoce du système scolaire s'élève à 89 % (contre 55 % pour l'ensemble de la Guyane), et il est encore plus élevé pour les jeunes femmes (93 %).

Taux de non-scolarisation des 6-11 ans par commune en Guyane



Source : RP2009

© Insee-IGN 2013

Taux de non-scolarisation des 12-16 ans par commune en Guyane



Source : RP2009

© Insee-IGN 2013

Définition :

Taux de sortie précoces : C'est le rapport entre d'une part, le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans sortants du système scolaire sans diplôme et d'autre, part la population non scolarisée de la même classe d'âge.

Les jeunes qui restent sur le territoire sont peu ou pas diplômés. Tous les ans, à peine une vingtaine de jeunes quittent le territoire pour poursuivre leurs études dans une autre zone de Guyane. La majorité est contrainte de rester sur le territoire sans aucune possibilité de poursuite des études.

La cause première est le manque d'infrastructures d'accueil pour les jeunes de l'intérieur, celles-ci se concentrent sur le centre de la Guyane où se situe la majorité des établissements du secondaire et du supérieur. A ce constat s'ajoute, une non-scolarisation très forte dès l'âge du collège.

Dans l'Est, près d'un enfant de 12 à 16 ans sur cinq n'est pas scolarisé contre un sur 20 en Guyane.

En tout, ce sont 165 enfants qui sont non-scolarisés sur le territoire de la CCEG.

La lutte contre la non-scolarisation dans l'Est Guyanais est un enjeu majeur pour le développement futur du territoire. Par la suite, ces jeunes notamment les jeunes femmes, éprouvent beaucoup plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. 74 % des jeunes sont au chômage (76 % pour les jeunes femmes).

Si en Guyane, le taux de chômage des jeunes entre 1999 et 2009 est resté relativement stable autour de 51 %, la communauté doit faire face à une augmentation importante du chômage des jeunes (+ 10 points en 10 ans).

En 2011, La CCEG compte 10 écoles élémentaires, un collège et un lycée technique mais aucune structure universitaire, d'apprentissage ou encore de formation continue. Peu de territoire en France comme en Guyane concentre l'ensemble de l'offre de formation initiale ou continue.

Des conditions de vie précaires

Dans la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG), 747 logements étaient recensés en 1990, contre plus de 2 041 vingt ans plus tard. Sur cette période, le parc de logements a été multiplié par trois pour répondre à l'augmentation de la population.

Le parc de logements s'est aussi modifié. La maison devient le logement privilégié pour les résidences principales au détriment de l'appartement.

La part des résidences principales passe de 93 % à 78 %. Les résidences secondaires ou logements occasionnels se sont développés, témoin d'une amorce touristique de ce territoire. Bien qu'en hausse depuis 1999, le logement social s'est peu développé. Il ne représente que 6 % du parc des résidences principales contre 16 % en Guyane.

Le nombre de personnes par résidence principale (4 dans la CCEG, 3,5 en Guyane) est stable depuis vingt ans. Le nombre de pièces par résidence principale a augmenté de façon significative entre 1999 et 2009 en passant de 2,8 à 3,2.

Une résidence principale sur deux dispose de deux ou trois pièces, alors qu'en Guyane, le type de résidence principale le plus fréquent est de trois à quatre pièces.

Un tiers des résidences principales ont été construites au cours des dix dernières années. Ces dernières, plus grandes, correspondent mieux aux tailles des familles (9 % des résidences principales disposent de 6 pièces ou plus contre 6 % en Guyane).

Contrairement au reste de la Guyane, la décohabitation dans la CCEG reste un phénomène marginal.

Une faible qualité de logement

Qualité des logements

en %

Scores	CCEG	GUYANE
0	43,2	72,2
1	15,3	6,0
2	8,0	3,6
3	15,0	8,3
4	17,0	8,6
5	1,4	1,3

Note : La qualité des logements est plus mauvaise que dans le reste de la Guyane, en effet moins de la moitié des logements n'a aucun défaut contre 72 % en Guyane. Un tiers des logements a plus de 3 défauts, deux fois plus que sur le territoire guyanais.

Sources : Insee, Recensement de la population 2008.

Ménages de très grande taille et vivant en couple

Sur 1 587 ménages, 28 % sont composés de plus de 6 personnes (16 % pour l'ensemble de la Guyane). Un peu plus d'un ménage sur deux compte 4 personnes et plus. Les familles sont plus fréquemment nombreuses que sur le reste de la Guyane. La plupart des ménages vivent en couple, les familles monoparentales y sont moins nombreuses que sur l'ensemble du territoire guyanais.

De faibles revenus

Si le nombre de foyers fiscaux a augmenté entre 2006 et 2009 en passant de 1 800 à 2 200, la part des foyers fiscaux non imposables est restée stable autour de 87 % contre 73 % en Guyane.

La population vit en grande partie des revenus de transferts. Près des deux tiers de la population vit avec un bas revenu et un tiers vit des minima sociaux.

Les allocations de la CAF constituent pour 75 % des familles la principale source de revenus.

Ces constatations sont néanmoins à nuancer, compte-tenu du mode de vie particulier des populations locales le long du fleuve. Elles vivent en partie d'une agriculture vivrière, de chasse et de pêche et les échanges commerciaux sont beaucoup plus rares qu'ailleurs. Il en va de même pour l'habitat qui ne se conforme pas aux normes nationales car pensé autrement.

Le logement en est le parfait exemple, car la présence d'eau, de WC... n'est pas, pour une partie de la population, gage de confort et de bien vivre.

Des ménages fragiles

Ménages percevant un bas revenu

en nombre et %

	CCEG	REGION GUYANE
Population vivant avec un bas revenu	3772	89 859
Part de la population vivant avec un bas revenu	63,1	72,2
Part des locataires HLM dans le parc des résidences principales	5,8	6,0
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles	21,6	3,6

Sources : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale et exploitation complémentaire ; Cnaf 2009.

Un fort potentiel dans le secteur primaire et le tourisme

Le taux d'activité sur le territoire de la CCEG est de 49 %. Moins d'une personne sur deux en âge de travailler est sur le marché du travail, l'autre moitié est donc inactive (femme ou homme au foyer, personne ne recherchant plus d'emploi, etc.) 1 700 personnes résidentes sur le territoire font partie de la population active : 696 salariés, 138 non-salariés et 884 chômeurs.

« Le manque de travail » est la principale cause d'un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.

Le développement économique du territoire reste marginal.

Le secteur public : premier employeur du territoire

L'emploi public représente toujours près de trois emplois sur quatre. Dans le secteur privé, le secteur primaire avec le bois, l'or et l'agriculture constitue le principal vivier d'emplois sur le territoire. Les secteurs secondaire comme tertiaire restent déficitaires.

Une agriculture vivrière et traditionnelle

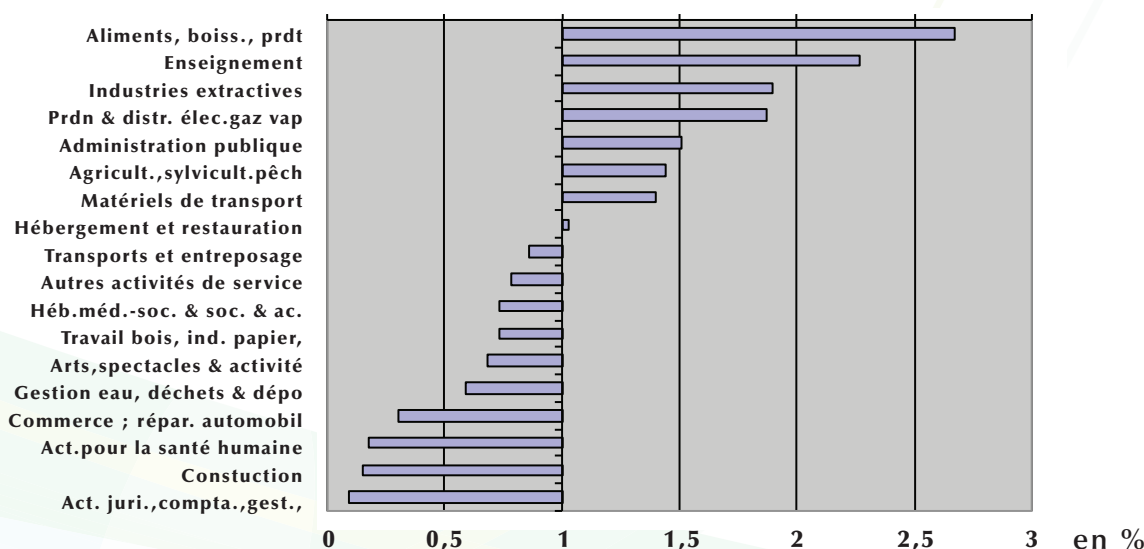
D'après le recensement agricole 2010, la CCEG compte 269 exploitations agricoles pour une surface agricole utile de 543 hectares.

Entre 2000 et 2010, si le nombre d'exploitations augmente de 9 %, la surface agricole utile a diminué de 37 %. Cette diminution provient principalement de l'abandon de certaines orientations comme l'élevage hors sol (à Camopi), le maraîchage ou encore l'horticulture (à Régina) pour se concentrer sur les grandes cultures, les fruits et autres cultures permanentes et la polyculture ou poly-élevage. Chaque commune du territoire semble se spécialiser (Fruits ou autres cultures permanentes à Régina, grandes cultures à Camopi) mais la polyculture ou poly-élevage, souvent considérée comme une agriculture vivrière, reste très présente sur l'ensemble du territoire. Le développement d'une agriculture commerciale tente de s'organiser notamment autour de la commune de Régina (Melon, etc.).

Cette pratique est encouragée par le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) dans ses actions A1.5 et A2.5 qui doivent servir de base pour un développement de la filière sur le territoire de la CCEG.

La mise en place d'un programme européen LEADER (Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) sur le territoire va aussi dans ce sens.

Spécificités du système productif de la CCEG



Source : Recensement agricole 2010

Le tourisme : un fort potentiel en quête de reconnaissance

Le potentiel touristique du territoire est important : surface forestière préservée, réserve de Kaw, culture amérindienne, variété des écosystèmes, folklore traditionnel, tourisme vert mais les structures d'accueil sont insuffisantes (trois établissements employeurs). Le tourisme reste domestique, en résidence secondaire principalement. Si le potentiel touristique est bien présent, le territoire souffre d'un déficit d'images lié notamment à certains faits divers survenus sur la route de l'Est (agressions, arrestations, etc.).

Néanmoins cette activité pourrait s'appuyer sur le projet du Conseil Régional et contenu dans le SRDE de créer une offre éco-touristique labellisée « Terre d'Amazonie ». Ce label est porté par le Comité du Tourisme de Guyane et vise clairement l'Est Guyanais : « Le développement du tourisme dans l'Est Guyanais avec le pont sur l'Oyapock et la promotion du site de Saut Maripa, le projet de construction d'hôtels et lodges haut de gamme tout comme le projet d'offres combinées Brésil/

Guyane et Guyane/Antilles, sont autant de pistes à exploiter en ce sens ».

Même si la mise en œuvre de cette action du SRDE n'a pas encore commencé, la création d'un Pôle d'Excellence Rurale visant un développement économique axé sur le tourisme, par la valorisation de la composante patrimoniale et culturelle du territoire va dans le même sens.

Benoit HURPEAU

N'ouara YAHOU



Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
Rédaction en chef : Béatrice Céleste
Auteurs : N'Ouara Yahou-Dauvier, Benoît Hurpeau (Insee)
Cartographie : Ali Benhaddouche
Photos de couverture : Insee Guyane
Maquette : Altitude

CCEG :
ISBN : 978-2-11-063165-1

©Copyright Insee